

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**  
**DU JEUDI 26 MAI 2011, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Corinne Fässler, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	46 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mme Antoinette Herrera-Python, MM. Michel Bavarel et Benoît Sansonnens
<b>ABSENTE</b>	Mme Eva Maria Genewein Depelteau
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Tous les Conseillers communaux sont présents

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS)
2. Approbation de la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français
3. Election de 7 membres à la Commission des naturalisations dont la Syndique et un Conseiller communal (art. 5 al. 2 du Règlement des naturalisations. « Il est institué une commission communale des naturalisations, composée de 7 membres, élus par le Conseil général pour la durée de la législature. La commission est présidée par le/la Syndic/que si il/elle est élu/e en tant que membre »).
4. Comptes 2010  
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision  
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
5. Rapport de gestion 2010
6. Divers

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Merci de votre présence ce soir. Je salue Madame la Syndique, les membres du Conseil communal et les représentants de l'Administration communale. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 11 mai 2011, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes : Mme Antoinette Herrera-Python ainsi que MM. Michel Bavarel et Benoît Sansonnens, Conseillers généraux.

Avant de commencer cette séance, j'ai quelques communications à vous transmettre.

Lors de la séance constitutive du 5 mai dernier, certains Conseillers généraux ont émis le souhait de faire un toilettage du Règlement du Conseil général. Le Bureau du Conseil général a décidé d'entamer la révision dudit règlement et prendra contact avec les Présidents des partis politiques afin d'améliorer ce règlement.

Le samedi 21 mai 2011, le Corps des Sapeurs-pompiers de notre Commune a été inspecté et, en même temps, a inauguré un véhicule de transport en présence de Mme la Syndique et de quelques membres du Conseil communal. Cet après-midi a été très instructif. Le rapport de l'inspecteur a été excellent. Nos Sapeurs-pompiers ont obtenu la note de 5,9 sur 6. Un grand bravo à ces femmes et hommes qui oeuvrent pour notre sécurité.

Nous pouvons passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant celui-ci ? Ce n'est pas le cas.

#### **1. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Président de la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 9 mai 2011, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Erika Schnyder, Syndique, en charge du dossier.

Compte tenu de l'argument principal de la double péréquation financière, la Commission financière se doit, par souci de cohérence avec le point 2 de l'ordre du jour et contrairement à l'avis du Conseil communal, de contester la nouvelle clé de répartition telle qu'elle est proposée, ce au-delà de l'aspect politique relevé par le Conseil communal et au-delà du bon fonctionnement de l'ACSMS. Le fait que, grâce à cette nouvelle clé de répartition, nos charges dans cette association seraient, en l'état, légèrement diminuées ne doit pas devenir un argument opportuniste qui nous ferait accepter que notre Commune joue deux fois son rôle en matière de solidarité intercommunale. De plus, rien n'exclut qu'une telle clé, que nous rejetons sur le principe, se retourne contre notre Commune dans le futur. En s'en tenant à notre principe qui est d'éviter de payer deux fois par solidarité intercommunale, nous évitons au moins des regrets que nous pourrions avoir dans le futur.

Au vu de ces éléments, et en relation avec le point 2 de l'ordre du jour, la Commission financière propose, à l'unanimité, de refuser la modification des statuts de cette association.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je vais faire un bref rappel. Tout d'abord, il faut savoir que cette nouvelle répartition des coûts, après la péréquation financière cantonale, a été faite dans toutes les associations de manière uniforme. Il est vrai que le Conseil communal a essayé de maintenir une équité totale après la surprise qui a été la sienne quand le Conseil d'Etat nous promettait que la péréquation financière serait plutôt neutre en ce qui nous concerne et que nous avons vu qu'elle nous coûtait en réalité beaucoup plus cher que ce qui avait été prévu par l'administration cantonale. Dès lors, le Conseil communal a défendu la position qui est celle de M. le Président de la Commission financière en disant qu'on ne voyait pas pourquoi, alors qu'on a déjà un critère de solidarité dans l'effet péréquatif, nous devrions passer deux fois à la caisse. Il est vrai que le Conseil communal a analysé la situation sous l'angle de toutes ces associations de manière la plus objective possible. Il est vrai aussi que nous devons travailler ensemble avec ces associations. L'ACSMS est une des plus anciennes associations de la Sarine et elle regroupe l'ensemble des communes de notre district. Nous avons toujours pu y travailler dans des conditions assez bonnes. Nous avons même inclus la même clé de répartition à la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, qui est aussi un autre gros bonnet médico-social et qui a rejoint l'ACSMS. Nous

nous sommes dit finalement que, dans ce cas de figure, vu les effets relativement peu importants sur la Commune de Villars-sur-Glâne, nous pouvions faire un effort supplémentaire et accepter, d'abord dans un souci politique, ensuite dans un souci de bonne volonté et, enfin, parce que nous avons toujours eu dans cette association des relations très agréables, cette clé de répartition. Il s'agit effectivement d'une affaire plus politique que mathématique, bien que l'argument de dire « soyons cohérents » est un argument auquel le Conseil communal est sensible. Mais, tout en prenant cette cohérence, lorsque nous pouvons faire un effort pour aller à l'encontre des autres communes et que cet effort ne nous est pas trop défavorable, nous estimons que nous devons également montrer notre solidarité.

Pour cette raison, le Conseil communal vous propose d'accepter cette clé de répartition pour l'ACSMS uniquement.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il des interventions au sein du Conseil général ?

**M. François Page**, Conseiller général. Lors de sa séance du 17 mai 2011, le groupe PDC a pris connaissance des deux messages concernant la modification des statuts de l'ACSMS ainsi que de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac français.

Le groupe PDC rejoint, dans son analyse, les arguments de la Commission financière et son souci de cohérence entre les deux objets. Il partage l'avis qu'il y a bien double soumission aux règles de péréquation financière et est surpris par le manque d'argumentation du Scm dans l'affirmation contraire. Il rappelle que la loi cantonale sur la péréquation financière ne fixe pas de critère et laisse libre les communes de les fixer elles-mêmes.

Le groupe PDC est donc en faveur du refus de ces deux modifications.

**Mme François Ducrest**, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 19 mai 2011, le groupe PS s'est penché sur le message relatif à la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS).

A la lumière des commentaires du Préfet, notre groupe a constaté qu'une modification des statuts s'impose pour donner suite à la nouvelle clé de répartition des charges entre communes.

Les délégués des communes ont souhaité aboutir à une méthode simple et identique pour toutes les associations, notamment aussi celle des CO, en maintenant pour une part le critère de la solidarité.

Il est à noter que ces critères doivent aussi pouvoir être applicables aux charges de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, qui a rejoint le bateau par une convention unique avec l'ACSMS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il convient donc de trouver une solution dans les meilleurs délais, avant l'échéance légale de fin 2012, soit avant la fin 2011.

Les délégués des 36 communes ont planché sur plusieurs modèles pour finalement retenir, à l'unanimité, la clé de répartition qui vous est proposée dans ce message, soit 75 % en fonction du critère de la population légale et 25 % en fonction d'un critère péréquatif.

Ce modèle (qui renonce au critère économique du nombre de résidents ou d'heures de soins par commune) nous semble avoir l'avantage de garantir une certaine stabilité dans le temps, une solidarité économique pour les communes et une solidarité intergénérationnelle, évitant par exemple le risque d'un surcoût lié au « papy- et mamy-boom urbain ».

Villars-sur-Glâne paye déjà beaucoup pour les autres, nous dit-on, mais osons voir qu'ainsi nous n'aurons pas à craindre l'installation des aînés qui se rapprochent des lieux de soins. Et a fortiori, selon les estimations, il semble que Villars-sur-Glâne puisse même économiser environ Fr. 20'000.-- avec cette nouvelle clé de répartition.

Refuser cette clé de répartition équivaldrait à un report du projet, sans garantie de trouver une solution plus satisfaisante pour la grande majorité des communes. Alors qu'on discute sérieusement de fusion, il nous paraîtrait malvenu de refuser une telle proposition.

Le groupe PS vous recommande par conséquent d'accepter ce message et la modification des statuts de l'ACSMS.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 17 mai 2011, le groupe PLR a pris connaissance du message au Conseil général relatif à la modification des statuts de l'ACSMS et propose, à l'unanimité, le rejet dudit message. Ceci pour deux raisons :

1. La loi n'oblige pas une association de communes à adopter un système péréquatif pour la répartition de ses charges. Autrement dit, il n'est pas interdit à une association intercommunale de prévoir une répartition des charges selon l'utilisation que fait chaque

commune de l'organe intercommunal. Par exemple pour un EMS, il est possible de facturer le coût engendré par chaque pensionnaire. Tout comme dans le cadre d'un CO, on peut déterminer le prix par élève et facturer les prestations fournies à la commune en fonction du nombre d'élèves qu'elle envoie dans l'établissement scolaire concerné.

2. Selon le Service des communes, en introduisant une clé de répartition péréquative dans des statuts intercommunaux, une commune ne serait pas soumise au risque de devoir passer deux fois à la caisse. Une telle argumentation ne tient manifestement par la route :

a) En effet, sur le plan des chiffres, il ressort de l'OPFI du 4 octobre 2010 que notre Commune doit pour l'année 2011 déjà contribuer à hauteur de Fr. 5'472'249.-- au niveau des ressources, contre seulement Fr. 671'287.-- à recevoir au niveau des besoins. De tels chiffres démontrent clairement l'effort considérable exigé par notre collectivité publique, plus grosse contributrice du Canton.

b) Ainsi, si l'on ajoute une clé péréquative dans le cadre d'une association de communes, cela revient manifestement à tondre deux fois notre Commune : la première fois, en versant le montant de Fr. 5'472'249.--, resp. Fr. 4,8 mios ; la seconde fois en participant de manière proportionnellement plus importante à ladite association.

Dans le cadre particulier de l'ACSMS, il est clair que la clé de répartition telle que proposée nous avantage. Toutefois, par souci de cohérence en lien avec le second message soumis pour approbation ce soir, à savoir la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français, nous ne saurions tergiverser sur des principes fondamentaux. Nous soutenons le Conseil communal qui estime que Villars-sur-Glâne remplit déjà pleinement son rôle de solidarité et l'encourageons à trouver des solutions acceptables pour notre Commune.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Nous n'avons pas suffisamment d'informations pour nous prononcer sur le sujet. Par contre, nous avons une question :

En cas de refus de l'objet, tant le présent que le suivant, quelles en seront les conséquences pratiques ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Il faut savoir que la procédure est assez lourde puisqu'une modification doit être acceptée par les trois quarts des communes et les trois quarts de la population. Cela signifie que si Villars-sur-Glâne est la seule commune qui refuse cet objet (je précise qu'il n'y a non plus eu d'unanimité au sein de l'Assemblée des délégués pour accepter cette modification) cela ne suffira pas pour faire basculer la majorité. Dans ce cas particulier, compte tenu quand même de la position des communes les plus peuplées, il semblerait que malgré le refus de notre Commune j'ai l'impression que cette modification qui a été ratifiée par l'Assemblée des délégués sera tout de même acceptée par les trois quarts des communes. Je ne voudrais pas dire qu'on fait ici un exercice pour rien parce que je crois qu'il est important que chaque commune puisse préciser et dire exactement quelle est sa position et faire valoir ses droits.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Sans prétendre avoir des informations que d'autres n'ont pas, j'étais hier soir à l'Assemblée des CO et M. le Préfet a dit qu'un porteur était arrivé dans l'après-midi à la Préfecture en disant que 24 communes avaient déjà répondu et qu'une seule avait refusé cet objet.

**M. Alexandre Marmier**, Conseiller général Le groupe les Verts et sympathisants n'a pas pris une position unanime sur ce sujet. Nous aimerions simplement revenir sur le sujet des CO. Notre question est de savoir combien paye notre Commune pour les élèves qui vont au CO et quels sont les projets du Conseil communal si cette modification de statuts était refusée et si la Commune de Villars-sur-Glâne sortait de l'Association des CO ?

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous répondrons à votre question lorsque nous traiterons le deuxième point de l'ordre du jour.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. A titre personnel, je m'étonne un peu d'entendre l'argument du groupe PS qui veut, si j'ai bien compris, renforcer la solidarité de la Commune de Villars-sur-Glâne avec, comme effet, qu'on paye moins. Finalement, cet argument me semble très opportuniste et j'ai vraiment crainte que le fait de faire un petit effort ici, alors que cela nous coûte rien et que cela nous rapporte même, donne vraiment une image d'une commune opportuniste. Il me paraît que la cohérence entre les deux messages doit être l'argument principal qui doit nous guider dans ce vote, car dire « soyons solidaires, payons moins » ne paraît pas un argument tout à fait solide et je suis très curieux d'entendre si le même argument revient au point deux de l'ordre du jour lorsqu'il s'agira de payer quelques centaines de milliers de francs de plus.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Il n'y a plus de remarque. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS) sont priés de lever la main.

***La modification des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS) est acceptée par 24 oui, 21 non et 1 abstention.***

## **2. Approbation de la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. C'est un exercice d'improvisation totale car il faut maintenant réagir à la décision prise précédemment. Je vais d'abord vous lire ce que la Commission financière avait décidé, ce qui me permettra de réfléchir à une nouvelle prise de position.

Effectivement le Conseil communal, avec le même principe, nous propose le rejet de cet objet. J'imagine donc que le groupe PS va proposer l'acceptation de cette clé de répartition avec le même raisonnement.

Le Commission financière est toujours d'avis qu'avec la clé de répartition proposée notre Commune serait soumise par deux fois aux règles de la péréquation financière, ce qui n'est pas acceptable malgré l'avis peu clair du Service des communes à ce sujet.

Je tiens aussi à relever que j'étais présent à l'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation, qui a dû discuter de ce principe-là. Notre Commune était une farouche opposante, par la voix de M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, à cette nouvelle clé de répartition.

Je souhaite que le Conseil général fasse corps, aussi cette fois, avec le Conseil communal et rejette cette clé de répartition.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Vous venez de prendre la décision d'accepter la proposition que vous a faite le Conseil communal. J'ose espérer que ce sont les arguments sensés de votre Conseil communal, lorsqu'il vous disait qu'on pouvait se permettre un peu de solidarité lorsque celle-ci est encore supportable pour notre Commune. Mais, maintenant, nous sommes dans un cas de figure où la solidarité n'est plus du tout supportable pour Villars-sur-Glâne. Il n'est pas admissible que notre Commune doive se serrer encore plus la ceinture, voire doive recourir à des mesures extrêmes pour pouvoir supporter la charge que va représenter, pas une seule fois mais plusieurs fois, cette nouvelle clé de répartition.

Le Conseil communal a déjà eu la très mauvaise surprise de voir que la péréquation cantonale lui a coûté beaucoup plus cher que ce qu'on lui avait promis. Cet argent ne tombe pas du Ciel. Les efforts faits lors de la dernière législature par l'ensemble du Conseil communal pour arriver à juguler la dette, à ne pas augmenter l'impôt et à quand même maintenir la Commune de Villars-sur-Glâne dans une qualité de vie et une situation encore agréable vont nous coûter très cher avec cette nouvelle péréquation financière.

Maintenant, on vient nous dire qu'il y a bien sûr la péréquation financière cantonale mais les associations sont libres de faire ce qu'elles veulent et toutes les communes membres de ces associations n'ont pas les mêmes moyens, donc les communes riches doivent passer encore une fois à la caisse. On est d'accord de tendre la main, de faire un effort de générosité lorsque cet effort est supportable pour nos finances communales. Mais, à un certain moment il faut savoir dire STOP. Je vous rappelle que cette histoire des CO est un serpent de mer qui dure depuis très longtemps et la Commune de Villars-sur-Glâne a souvent payé bien plus que le coût effectif, par solidarité. D'accord pour une solidarité, mais elle a déjà été prévue dans le système péréquatif. Bien sûr, le Service des communes se défend en disant qu'il a tenu compte des besoins. Cela n'a aucun sens ; cela n'a pas été fait dans un sens équitable. On a corrigé artificiellement pour essayer de faire passer la pilule. Maintenant, on vient nous dire qu'il faut que les communes fassent encore un effort. Votre Conseil communal ne peut pas l'admettre car il sait très bien que sa politique au cours des cinq prochaines années sera très délicate.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est maintenant au Conseil général.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. La Commune de Villars-sur-Glâne jouit depuis peu d'un statut de ville. Il s'agit donc d'une collectivité publique disposant d'un poids certain. Il semble

dès lors possible, dans chaque association intercommunale, de défendre la position selon laquelle les charges doivent être réparties en fonction de l'utilisation effective de chaque commune et non selon un système péréquatif. Si les autres communes partenaires ne désirent pas aller dans cette direction, il est toujours possible de dénoncer certaines conventions, étant relevé que la Commune de Villars-sur-Glâne pourrait certainement effectuer elle-même certaines tâches, comme disposer de son propre CO, à tout le moins à des coûts inférieurs que ceux engendrés par un système péréquatif.

Le problème des clés de répartition va surgir dans le cadre de nombreuses associations intercommunales et autres organes de collaboration intercommunale auxquels notre Commune participe. Le groupe PLR ne soutiendra aucun nouveau message de modification de statuts prônant une clé de répartition basée sur la péréquation financière.

Ainsi, et au vu des arguments exposés tout à l'heure, le groupe PLR recommande, à l'unanimité, le rejet de ce message.

J'aimerais dire encore, suite au vote, que la bonne nouvelle dans ce petit malheur c'est que pour l'ACSMS il s'agit de charges de fonctionnement, c'est-à-dire qu'elles devraient rester stables, tandis que pour les CO ce sont des charges de la dette et que rien ne nous dit que la dette va rester stable et qu'elle ne va pas augmenter. En cas d'augmentation de cette dette, notre Commune devrait encore payer plus qu'actuellement.

**M. Bernard Gasser**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe PS a débattu longuement de la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac français.

Il a entendu tour à tour les arguments avancés par notre grand argentier, par ses deux représentants à la Commission financière et ceux présentés par notre Préfet, M. Carl-Alex Ridoré.

Après un débat long et nourri, le groupe PS vous propose d'accepter la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac français, notre Commune devant ainsi s'acquitter d'un montant annuel de Fr. 3'745'992.--, soit une augmentation de Fr. 254'240.--.

Pourquoi une telle décision ?

1. Il nous semble éthiquement peu judicieux d'accepter une nouvelle clé de répartition des charges quand elle nous arrange et de la refuser quand elle grève quelque peu les finances communales. Dire une fois oui et une fois non, n'est-ce pas une forme d'arrogance qui serait sans doute mal comprise par les autres membres de l'Association ?
2. En cas de refus de cette nouvelle clé de répartition, quelles pourraient être les alternatives ? Sortir de l'Association pour montrer notre fâcherie ? Drôle de conception de la solidarité. Acheter le CO de Pérolles ? Mais acheter un bâtiment à une association que l'on vient de quitter ne nous semble pas très crédible. S'allier avec les autres CO de la Ville de Fribourg ? Pourquoi pas, mais ce projet devrait être traité dans le cadre de l'Agglomération.
3. En cas de refus, on peut craindre que les petites communes ne remettent sur le tapis une clé de répartition qui leur est plus favorable, soit une clé 50/50, c'est-à-dire 50 % selon le chiffre de la dernière population légale et 50 % selon le chiffre de la population pondérée par l'indice du potentiel fiscal.
4. Le fait que notre Commune passe deux fois à la caisse, une fois en versant un montant de Fr. 5 millions pour soutien aux communes moins favorisées et une seconde fois dans le cadre de la nouvelle clé de répartition des frais des CO n'a pas été prouvé très clairement.
5. Le montant alloué au CO peut paraître élevé. Mais il faut savoir que l'engagement d'un administrateur a permis de faire baisser les coûts de 10 %. L'Association sait aussi faire des économies !
6. Enfin, refuser cette nouvelle clé de répartition pour manifester un certain ras-le-bol de passer pour la vache à lait du district ne nous semble pas le moyen le plus efficace. Notre refus ne ferait que retarder les choses. Il nous semble plus judicieux de poursuivre les négociations pour obtenir une clé de répartition qui ne tienne compte que de la population légale ou de proposer, dans le cadre de la nouvelle loi scolaire bientôt discutée et votée par le Grand Conseil, que les CO soient pris financièrement en charge par le Canton.

Au vu de ces arguments, le groupe PS vous invite à accepter la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac

français. Même si cette modification n'est pas idéale pour notre Commune, elle nous paraît financièrement supportable et éthiquement la plus cohérente avec nos valeurs de solidarité.

**M. Alexandre Marmier**, Conseiller général. J'aimerais reposer ma question qui concerne la vision à plus ou moins long terme par rapport au CO. Si notre Commune sort à moyen terme de l'Association des CO, est-ce qu'on arrivera à payer moins cher ou est-ce que cela reviendra au même ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je crois qu'il faut commencer par dire que la Commune de Villars-sur-Glâne n'est surtout pas arrogante, mais très solidaire. Quand on attribue Fr. 4,8 mios aux autres communes, soit plus d'un million de plus que ce qu'on nous avait dit dans le cadre de la péréquation financière ordinaire, nous sommes la Commune qui paye le plus sur l'ensemble du Canton pour la péréquation financière. Il n'est de loin pas impossible, malheureusement, qu'avec le bon résultat que nous avons sur le plan fiscal, nous payions encore plus. Il y a la péréquation horizontale et la péréquation des besoins, comme nous en avons déjà parlé. Malheureusement, cette péréquation des besoins ne tient pas compte des coûts sociaux pour les villes comme nous le sommes. Il y a des requêtes au Grand Conseil pour que cela soit fait mais, au fond, on ne sait pas du tout quand les modifications interviendront. Donc, avec les règles actuelles, il est possible que nous payions encore plus.

L'idée de la péréquation financière, telle qu'elle était conçue dans les remarques qui ont été soumises aux communes par l'Etat, était qu'on paye une fois et qu'on applique ensuite le critère de la population légale. C'est exactement le contraire qu'on fait maintenant. Solidaire, oui ; solidaire à l'excès, non.

Une remarque encore en ce qui concerne les chiffres. Quelques calculs ont été faits ; ils ne sont pas définitifs mais ils ont tout de même leur importance. Actuellement, si on calcule le prix coûtant d'un élève dans l'ensemble des CO de l'Association, Villars-sur-Glâne paye déjà Fr. 344'000.- en plus du prix coûtant. Alors, si vous acceptez la modification des statuts, nous payerons encore Fr. 255'000.-- de plus, soit environ Fr. 600'000.-- par année de plus que le prix coûtant, soit en dix ans Fr. 6 mios. C'est trop. Il faut maintenant donner un signal fort.

Il y a une différence entre l'ACSMS et l'Association des CO. L'ACSMS regroupe plusieurs institutions et il est plus difficile de trouver des solutions dans le cadre de l'ACSMS que dans l'Association des CO. A l'Assemblée des CO, juste avant le vote, la Commune de Givisiez a

dit clairement que si la modification passe, elle sortira de l'Association des CO. Des solutions sont aussi possibles pour nous car des discussions ont déjà eu lieu avec la Ville de Fribourg, en regard du CO de Péroilles. Tous les élèves de Villars-sur-Glâne vont dans des CO de la Ville de Fribourg. Je pense que nous ne serons pas les seuls à refuser cette modification de statuts.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Je voudrais savoir quelles sont les variantes qui vont se présenter concrètement ? J'ai cru comprendre par M. Louis-Marc Perroud que si on refuse ce soir, il faudra rediscuter pour aboutir peut-être à des conditions plus favorables pour notre Commune. Par contre, si d'autres projets d'associations se mettent sur pied, on irait vers des économies. Est-ce qu'on irait vraiment vers des économies ; est-ce qu'on a fait des esquisses de budget prouvant que si on s'arrangeait avec la Ville de Fribourg on aurait réellement Fr. 600'000.-- de moins à payer ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Vous donnez, M. Pierre-Yves Moret, très justement les deux alternatives. La première est que la modification des statuts ne soit pas acceptée et que les autres communes se rendent compte que nous payons beaucoup trop, ce qui donnerait lieu à de nouvelles propositions qui nous permettraient de dire oui. L'autre alternative est bien de quitter l'Association des CO et de trouver des solutions avec des communes qui, comme nous, estiment qu'elles payent déjà trop. C'est parfaitement clair que si cette solution-là est adoptée, elle aura pour effet de diminuer sensiblement ce que nous payons car ce sont bien Fr. 344'000.-- de plus que le prix coûtant qui sortent de notre caisse.

**M. Alexandre Marmier**, Conseiller général. J'aimerais une précision concernant ces Fr. 344'000.-- de plus que le prix coûtant. Quel est le prix coûtant par élève et quel est le prix que nous payons par élève ? Est-ce que vous avez cette information ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Malheureusement, je ne possède pas cette information. Je n'ai que le prix global car, à ce stade-là, c'est le coût total qui est l'information la plus importante.

**M. Bernard Gasser**, Conseiller général. Je peux donner cette précision. Dans notre Canton, un élève au CO coûte entre Fr. 8'000.-- et Fr. 14'000.--, donc une moyenne de Fr. 12'000.--.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Pour ceux qui sont forts en math, j'ai aussi une information. Nous avons entre 265 et 272 élèves au CO de Péroilles.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Le « groupe » PCS demande une interruption de séance.

***Interruption de séance de 2 minutes.***

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français sont priés de lever la main.

***La proposition du Conseil communal de refuser la modification de l'article 31 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français est acceptée par 26 oui, 16 non et 4 abstentions.***

**3. Election de 7 membres à la Commission des naturalisations dont la Syndique et un Conseiller communal (art. 5 al. 2 du Règlement sur les naturalisations : « Il est institué une commission communale des naturalisations, composée de 7 membres, élus par le Conseil général pour la durée de la législature. La commission est présidée par le/la Syndic/que si il/elle est élu/e en tant que membre »).**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal vous propose d'accepter cette élection comme c'est prévu dans le Règlement sur les naturalisations de la Commune de Villars-sur-Glâne, c'est-à-dire que si la Syndique était élue, elle deviendrait automatiquement présidente de ladite Commission. Le Conseil communal vous propose encore à l'élection, à part moi-même, M. Benjamin Gasser.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est aux représentants des groupes.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. En plus de ses deux représentants à l'Exécutif, le groupe PS a le plaisir de vous proposer d'élire Mme Belkiz Renklicicek à la Commission des naturalisations. Merci pour votre soutien.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Le groupe PLR a le plaisir de proposer à l'élection deux candidats :

- Mme Sabine de Raemy, 20 ans, étudiante au Collège St-Michel, fille de Mme Pascale de Raemy qui a œuvré durant des années au sein de ce noble Conseil général. Sabine de Raemy se destine à des études de droit et de science politique à l'Université de Fribourg. Elle a fait un brillant résultat pour une première candidature lors des dernières élections communales en arrivant deuxième des viennent-ensuite de notre liste.
- M. Gaël Gobet, ancien Conseiller général, âgé de 29 ans. Il travaille actuellement en qualité de juriste auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données.

Vous le voyez, le groupe PLR a décidé de mettre l'accent sur la jeunesse afin de le représenter dans cette importante commission et nous sommes persuadés que vous saurez leur accorder la confiance qu'ils méritent.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le groupe les Verts et sympathisants propose à l'élection M. Jean-Denis Burri. Il est né en 1956 et réside dans notre Commune depuis 1982. Il est marié à une Uruguayenne. Il est membre du Comité de la Société des employés de commerce. De langue maternelle française, il a de très bonnes connaissances d'espagnol, d'allemand et d'italien.

**M. François Page**, Conseiller général. Le groupe PDC propose d'élire Mme Sabina Dahinden-Girod. Elle est mariée et mère de deux filles, est licenciée en lettres de l'Université de Fribourg. Elle a travaillé de 1987 à 2005 à l'Office fédéral des réfugiés en qualité de collaboratrice scientifique, puis cheffe de section. Dans ce cadre, son expérience s'est développée dans la gestion d'entretiens interculturels, de médiation et de gestion de conflits. Elle a été membre de la Commission scolaire de 2005 à 2011. Elle s'est engagée également dans l'enseignement du français et de l'allemand à des adolescents et à des adultes étrangers.

**M. Claude Longchamp**, Conseiller général. L'UDC veut présenter M. Salvatore Mirata. Il est inspecteur à la Police judiciaire fédérale. Il parle plusieurs langues dont l'espagnol, le portugais et l'italien. Il est marié.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Il n'y a pas d'autre candidat. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat de l'élection des membres de la Commission des naturalisations :

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

**Sont élus :**

***Mme Sabina Dahinden-Girod avec 40 voix***

***Mme Erika Schnyder avec 38 voix***

***Mme Sabine de Raemy avec 36 voix***

***M. Benjamin Gasser avec 35 voix***

***M. Gaël Gobet avec 35 voix***

***M. Jean-Denis Burri avec 35 voix***

***Mme Belkiz Renklicicek avec 28 voix***

**N'est pas élu :**

***M. Salvatore Mirata (27 voix)***

Je félicite les sept nouveaux membres de la Commission des naturalisations.

#### **4. Comptes 2010**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Avant tout, je tiens à remercier le Conseil communal pour son message très explicatif.

Pour ce point de l'ordre du jour, le débat sera structuré de la manière suivante :

1. Explications complémentaires du Conseil communal ;
2. Rapport de la Commission financière ;
3. Remarques d'ordre général des représentants des groupes ;
4. Examen de détail, chapitre par chapitre ;

5. Remarques du Conseil général ;
6. Vote d'ensemble des comptes.

Y a-t-il des remarques concernant cette manière de procéder ? Cela n'est pas le cas. Je passe par conséquent la parole au Conseil communal.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2010. Manifestement, le résultat est bon et cela ouvre des perspectives favorables pour cette législature. Comme l'a dit notre Présidente, le message est, à mon avis, circonstancié et je n'ai pas beaucoup de remarques complémentaires à vous soumettre. Quelques questions tout de même :

Tout d'abord, celle relative à l'impôt des personnes physiques, qui est sensiblement inférieur aux estimations du budget, soit Fr. 1'765'757.85 plus bas que prévu. C'est un sujet qui peut être préoccupant. C'est une tendance qui se confirme, mais il faut tempérer ce chiffre par un autre qui est par contre bon, c'est celui des impôts à la source et qui concerne également des personnes physiques. Là, nous avons un montant de Fr. 946'182.98 de plus que prévu. Une remarque à ce sujet : Nous pouvons dire que si nous avons un impôt à la source aussi élevé, c'est notamment grâce aux sociétés qui sont actives dans notre Commune et qui engagent des personnes soumises à cet impôt.

On constate que les dépenses ont été bien maîtrisées et que les dépenses liées sont plutôt moins élevées que ce que l'on pouvait craindre.

Le bon chiffre est bien évidemment celui de l'impôt sur les personnes morales. Nous avons un montant de Fr. 3'787'240.95 supérieur aux prévisions.

La dette communale continue à diminuer. Elle se situe à Fr. 66 millions. Mais la dette moyenne par habitant est encore la plus élevée du Canton. Notre objectif est bien entendu de réduire encore cette moyenne.

Un élément d'appréciation qui a son importance est celui du compte financier. Vous avez vu que ce compte présente un bénéfice de Fr. 251'174.25, tous investissements payés. C'est un signal positif.

Nous devons quand même être vigilants et ne pas ouvrir les vannes à outrance. Ce n'est pas ainsi que le Conseil communal voit l'avenir. Nous voulons maintenir le taux d'impôt actuel car cela est aussi tout bénéfique pour les sociétés implantées sur le territoire de notre Commune.

Comme je vous l'ai dit lors du débat sur les CO, le point d'interrogation est ce que nous devons payer pour la péréquation intercommunale. Je dois dire que, même si nous payons déjà beaucoup, avec les chiffres que nous avons, avec le calcul de l'indice de potentiel fiscal qui, probablement, sera encore meilleur, nous devons payer encore plus qu'actuellement. L'idée de maintenir les impôts à leur taux actuel a aussi comme corollaire de continuer à diminuer la dette communale. C'est pourquoi nous devons contenir les dépenses de fonctionnement et autofinancer nos investissements.

L'objectif que le Conseil communal poursuit ne signifie pas qu'on ne peut plus rien faire. On a des possibilités d'investir. Mais on devra choisir les priorités. On ne pourra pas ouvrir les vannes de manière inconsidérée.

Un dernier mot pour dire que les dépenses pour le personnel sont contenues. Je voudrais en profiter pour remercier le personnel communal pour le travail accompli, même si notre Commune a toujours plus d'habitants.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est maintenant à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 19 avril 2011 consacrée à l'examen des comptes 2010, la Commission financière a reçu M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, et M. Claude Mettraux, Chef du Service des finances et de l'informatique.

La Commission financière a l'heureuse surprise de constater que, à nouveau, les comptes bouclent avec un bénéfice, qui représente une différence positive de Fr. 3 mio par rapport au déficit budgétisé. Cet excellent résultat est dû principalement aux impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales, dont le produit a encore augmenté malgré des estimations dans les comptes toujours prudentes. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'on se trouve face à des éléments aléatoires, sur lesquels nous n'avons pas d'emprise certaine pour les années futures.

Pour la troisième année consécutive, le compte financier présente un important bénéfice et l'amortissement de la dette peut se poursuivre. C'est ainsi que la dette brute a diminué de

Fr. 3,6 mios, ce qui est fort réjouissant et a une influence positive sur la charge d'intérêts. La Commission financière salue l'effort du Conseil communal et l'incite à poursuivre dans ce sens pour atteindre un niveau de dette comparable à celui des communes avoisinantes. Le compte financier, qui fait état de toutes les recettes et dépenses effectives, est significatif de la bonne santé des comptes 2010 ; les liquidités ont ainsi permis de financer tous les investissements en 2010, évitant ainsi le recours à l'emprunt.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le résultat est moins bon qu'espéré, comme le présageait d'ailleurs la Commission financière lors de l'examen des comptes 2009. Une réflexion s'impose sur l'estimation de ce poste pour le prochain budget bien que, ces dernières années, la prudence ait déjà été de mise. Ce résultat mitigé est atténué par une hausse quelque peu inattendue de l'impôt sur les mutations immobilières qui, cependant, ne saurait se poursuivre à l'infini dans le futur.

Le Conseil communal doit aussi garder à l'esprit certains investissements futurs importants et inévitables, tels que notre participation au nouveau théâtre, de Fr. 4 mios, et la rénovation de l'école de Cormanon. De plus, la péréquation financière, entrée en vigueur en 2011, ne manquera pas de péjorer à nouveau les comptes futurs, à raison de Fr. 5 mios par année.

La Commission financière constate avec satisfaction que le Conseil communal a poursuivi ses recommandations en ce qui concerne l'augmentation de la réserve pour les créances douteuses. En 2010, c'est à nouveau un montant de Fr. 100'000.-- qui a été attribué à cette réserve, ce qui permettra de couvrir les pertes futures.

La trésorerie, au 31 décembre 2010, est effectivement excellente puisqu'elle s'élève à près de Fr. 9 mios, soit une augmentation de quelque Fr. 3 mios par rapport au 31 décembre 2009. Nous avons également une diminution, et c'est un bon signe, des honoraires versés à des tiers. Je rejoins M. Louis-Marc Perroud qui félicite l'Administration communale dans son travail quotidien.

A l'unanimité, la Commission financière approuve donc les comptes 2010 et invite le nouveau Conseil communal à poursuivre dans la voie d'une gestion prudente de la Commune dont on voit déjà les effets sur la dette communale.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil général.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Des produits qui dépassent nettement les charges, un bénéfice de Fr. 3 mios qui permet une attribution à la réserve pour investissements futurs de Fr. 2,6 mios et un excédent de Fr. 350'000.--, c'est une très heureuse surprise, alors que le budget prévoyant un déficit de Fr. 2,8 mios. Le groupe PS approuve pleinement les comptes 2010.

Ce solde nettement positif, qui suit deux années de comptes également bénéficiaires, ne manque pas de susciter des questions :

- Notre grand argentier de la Commune n'est-il pas systématiquement trop pessimiste ?
- Ne peint-il pas à dessein le diable sur la muraille ?
- Ne faut-il pas, au début de la nouvelle législature, changer de cap et relâcher complètement le frein aux dépenses et aux investissements ?

En fait, l'excellent résultat des comptes 2010 est dû à la stricte tenue du budget des dépenses courantes, ce dont il faut féliciter le Conseil communal et l'Administration communale. Les dépenses liées par le Canton et par conventions ont aussi été inférieures de Fr. 850'000.-- à ce qui était prévu. Cela a aussi contribué au bon résultat.

Mais ce résultat est surtout dû à une forte augmentation (Fr. 4,5 mios par rapport au budget) des recettes des deux impôts sur les personnes morales. Par contre, les recettes des impôts sur les personnes physiques ont été de Fr. 1,6 mio inférieures à ce qui avait été prévu, pourtant de manière prudente. Or, on le sait, les rentrées fiscales provenant des entreprises établies à Villars-sur-Glâne peuvent fortement varier d'une année à l'autre au gré de la conjoncture et de la marche des affaires. Par contre, la stagnation des impôts sur les personnes physiques, que l'on observe depuis quelque temps dans notre Commune, est un phénomène à long terme qui risque fort de se reproduire ces prochaines années. Les entrées provenant des impôts sur les personnes physiques représentent, comme on le sait, la source principale des recettes qui permettent de financer les dépenses de la Commune, soit 40 %.

Pour les années à venir, nous n'échapperons donc pas à la nécessité de continuer à gérer strictement les dépenses communales d'une part et, d'autre part, de sélectionner les investissements selon des priorités que nous devons établir clairement pour la législature qui commence, ce, d'autant plus, que nous avons toujours une dette trop élevée, qui nous coûte Fr. 2,3 mios par année en intérêts et qu'il s'agit donc de continuer à réduire.

**M. Jean-Daniel Savoy**, Conseiller général. Le groupe PDC a pris acte, avec évidemment beaucoup de satisfaction, du résultat des comptes 2010. Il se réjouit particulièrement de la nouvelle baisse de la dette communale brute de près de Fr. 3,6 mios et nette de plus de Fr. 6 mios. L'endettement net par habitant, soit Fr. 5'866.35, approche de normes nettement plus acceptables que dans le passé. Il tient à féliciter le Conseil communal qui, probablement aussi sous la pression et le contrôle de la Commission financière et du Conseil général, a continué à prendre les mesures adéquates pour comprimer les charges de manière substantielle.

Pour le reste, il partage le point de vue exprimé tout à l'heure par le Président de la Commission financière.

Cette situation permet de maintenir le taux de l'impôt à un niveau attractif pour nos contribuables, tant les personnes physiques que morales.

Ces résultats favorables ne sauraient évidemment constituer un prétexte pour se reposer sur nos lauriers. En effet l'endettement de notre Commune, malgré une diminution de l'ordre de Fr. 18 mios entre 2006 et 2010, reste toujours beaucoup trop important, absorbant par là même une partie importante de nos ressources au titre du service de la dette. Nous l'avons déjà dit dans le passé et le répétons aujourd'hui : une réduction de cette dette à Fr. 40, voire Fr. 50 mios à moyen terme doit rester un objectif permanent de la politique financière de la Commune pour ces prochaines années. En effet, des investissements tant nouveaux que de remplacement devront être consentis ces prochaines années. Il faudra que nous soyons dans la meilleure situation financière possible pour y faire face.

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2010.

**M. Eric Guggiari**, Conseiller général. Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2010 de notre Commune lors de sa séance du 17 mai dernier. Bien qu'il n'y ait pas encore matière à verser dans l'euphorie, il se réjouit de la bonne surprise que constitue une nouvelle fois, après ceux de 2009, la publication des comptes annuels. Il faut dire qu'à Villars-sur-Glâne, on alterne les déceptions de l'automne et les bonnes surprises du printemps ; et ne cherchez pas une corrélation avec la climatologie saisonnière ; cela n'a rien à voir ; le scénario serait le même si nous étions dans l'hémisphère Sud. Voyez-y plutôt une tactique politique qui consiste à se préparer au pire tout en s'attendant à mieux, beaucoup mieux. C'est la stricte application du principe de prudence ; principe auquel le groupe PLR adhère, mieux, qu'il revendique du moins tant que la dette n'aura pas été substantiellement réduite. On

remarquera au passage que le rythme de remboursement de la dette brute s'est quelque peu essoufflé au profit néanmoins de l'amélioration de la trésorerie. Le groupe PLR recommande donc, à l'unanimité des élus présents lors de sa séance de préparation, d'approuver les comptes tels qu'ils nous sont soumis ce soir et faisant apparaître, après diverses provisions et réserves, un excédent de recettes de près de Fr. 350'000.--.

Le groupe PLR rappelle néanmoins, notamment aux nouveaux élus, que le budget 2011 prévoit un excédent de dépenses de près de Fr. 1,4 mio, lequel est dû à l'application des nouveaux principes de péréquation financière et qui revêt donc un caractère structurel.

Pour revenir aux compte 2010, il sied de se réjouir, une fois n'est pas coutume, du fait que les impôts des personnes morales, à hauteur de plus de Fr. 15 mios, ont servi pour une part de plus de Fr. 11 mios à rembourser la dette, à financer des investissements et à constituer des réserves. La Commune de Villars-sur-Glâne s'affranchit, selon les vœux réitérés de notre groupe, de sa dépendance aux recettes fiscales hautement conjoncturelles provenant des personnes morales.

Pour conclure, vous noterez que les comptes 2010 entérinent d'une certaine manière ceux de 2009, dans la mesure où les recettes fiscales ressortant des comptes ne sont, par la force des choses, que des estimations. A ce propos, il serait intéressant de connaître les écarts entre ces estimations et les taxations effectives.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il encore d'autres prises de position concernant les comptes 2010 ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons par conséquent passer à la discussion de détail. Nous allons parcourir d'abord les comptes de fonctionnement par chapitre, ensuite par nature, les comptes des investissements et les comptes du bilan.

Nous commençons donc par les comptes de fonctionnement avec la procédure suivante : d'abord la parole est donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière et enfin au Conseil général.

### Comptes de fonctionnement

#### *Chapitre 0 Administration*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 1 Ordre public*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 2 Enseignement et formation*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. J'ai une question concernant le poste 200.310 « Matériel scolaire ». A la page 14 du message, au poste 290.506.30 « Mobilier et matériel de fonctionnement pour les nouvelles classes enfantines », il reste un crédit disponible de Fr. 35'610.45. Je me demande pourquoi les Fr. 10'000.-- environ d'écart figurant au poste 200.310 « Matériel scolaire » ne peuvent pas être pris sur ce solde disponible de Fr. 35'610.45 ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le poste 200.310 « Matériel scolaire » est un compte de fonctionnement tandis que le poste 290.506.30 « Mobilier et matériel de fonctionnement pour les nouvelles classes enfantines » est un compte d'investissement. Nous ne pouvons pas mélanger ces deux sortes de comptes.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. Je comprends bien qu'on doive faire la différence entre ces deux sortes de comptes, mais il me paraît clair que pour pouvoir fonctionner il faut d'abord investir et ce matériel scolaire aurait dû être investi avec le crédit disponible. Mais je comprends aussi que ce matériel a bien dû être payé, qu'on prenne l'argent ici ou là ; cela ne change pas grand-chose. Je propose qu'on continue.

### *Chapitre 3 Culture, sports et loisirs*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### *Chapitre 4 Santé publique*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### *Chapitre 5 Affaires sociales*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Je me réfère au poste 580.366 « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes ». J'observe une augmentation de l'ordre de 33 % des comptes 2010 par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009. Je n'ai pas trouvé d'explication dans le message qui accompagne les comptes 2010. J'aimerais bien connaître l'origine de cette hausse ? Ensuite, j'aimerais savoir dans quelle mesure cette position est liée à la position 580.451 ?

**Mme Annelise Meyer-Glauser**, Conseillère communale. Le poste 580.366 « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes » concerne les mesures d'insertion sociale. En 2010, la Commune de Villars-sur-Glâne a eu beaucoup plus de financement à assurer. Le poste 580.451 « Participation du Canton aux frais d'assistance » concerne la participation du Canton, qui est de 50 %. Ce poste n'est pas prévisible car il dépend du nombre de « clients » qui sont à traiter.

#### *Chapitre 6 Transports et communications*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. J'aimerais une petite précision concernant le poste 650.352.10 « Participation aux tâches de l'Agglo : transports et mobilité (DL) ». Premièrement, pouvez-vous me dire quelles sont les quatre lignes qui sont rentables ainsi que le taux de couverture pour les lignes non rentables au niveau de Villars-sur-Glâne ? Deuxièmement, est-ce que la diminution de la subvention pour les lignes à bas taux de

couverture est à la charge de la commune desservie uniquement ou également à la charge de l'ensemble des communes de l'Agglomération à parts égales ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Je vous rappelle qu'au début de la législature précédente nous étions déjà à Fr. 1,3 mio. Les lignes non rentables ne sont pas des lignes qui passent à Villars-sur-Glâne. Les lignes 1, 2 et 5 sont des lignes rentables ; la quatrième ne me revient pas pour l'instant. La ligne 341 avait été supprimée parce qu'elle n'atteignait pas ce seuil de rentabilité. Mais la ligne 5 a été prolongée vers la gare et vers la zone industrielle des Biches ; et la ligne 5 est une ligne rentable. Les charges concernant les lignes non rentables sont à la charge de toutes les communes de l'Agglomération.

#### *Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement*

Le Conseil communal a une remarque.

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Concernant le poste 700.380 « Attribution à la réserve du Service des eaux », vous m'avez accordé en décembre de l'année passée lors de la présentation du budget 2011 un plan quinquennal avec une promesse de mettre une réserve à hauteur de Fr. 350'000.-- par année. Vous voyez que nous sommes tout à fait dans le tir.

Si vous prenez le poste 710.380 « Attribution à la réserve de la protection des eaux », nous avons pu mettre pour les comptes 2010 un montant de Fr. 126'756.70. Dès l'année 2011, nous pourrions augmenter ce montant de l'ordre de Fr. 300'000.-- à Fr. 400'000.-- par année. Cet automne, je me permettrai de venir devant vous avec un plan quinquennal pour l'entretien des canalisations au même titre que celui que vous avez accepté l'année passée pour l'eau.

La Commission financière a une remarque.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Pour le poste 720 « Ordures ménagères », la Commission financière constate que la gestion des déchets dans notre Commune demeure ouvert. Elle espère, comme le Conseil communal, que la collaboration naissante avec la Ville de Fribourg pour le ramassage des déchets, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, produira les fruits attendus, à savoir une réduction des coûts de l'ordre de Fr. 100'000.-- par année.

La Commission financière a également pris note que, durant cette nouvelle législature, le Conseil communal tentera d'endiguer le problème des déchets sauvages.

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Comme vous avez pu le constater avec la nouvelle distribution des Services au Conseil communal, il sera de mon devoir d'essayer de gérer ce problème au plus près. Nous avons passé une convention avec la Ville de Fribourg, qui nous promettait effectivement une économie de Fr. 100'000.-- par année. Le premier trimestre 2011 n'est pas brillant. Il faudra que l'on pioche dans ces factures pour comparer avec l'ancien système. On va s'atteler très prochainement au problème des déchetteries de quartiers car il est intolérable de voir l'état de celles-ci, surtout en fin de semaine. Nous sommes en train de prendre l'avis de communes hors canton qui ont décidé de clôturer les déchetteries de quartier et qui les ouvrent selon des horaires bien précis. Une autre solution serait d'installer des caméras. Mais cela impliquerait l'engagement de personnel pour visionner les films et prendre des mesures adéquates. Je ne suis pas persuadé de cette variante. Laissez-moi le temps de reprendre ce dossier et vous aurez des propositions, au plus tard lors du budget 2012.

Le Conseil général a une remarque.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Cette semaine, le Conseil fédéral a décidé de sortir du nucléaire et beaucoup d'entreprises ont fait de nombreux efforts pour moins polluer. Notre question concerne l'impact environnemental de notre Commune. Est-ce que le Conseil communal a déjà fait ou a songé à faire un bilan carbone, une étude d'impact environnementale ou un bilan énergétique des activités de notre Commune, c'est-à-dire analyser l'utilisation de l'électricité (éclairage public, éclairage de bâtiments) ainsi que l'utilisation des véhicules, etc. Je pense que cette question est importante dans la mesure où le développement durable est un point essentiel de la politique de notre Commune.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Nous avons songé à ce problème. Lors de la législature précédente, nous avons commencé à faire les démarches pour obtenir le label de la cité de l'énergie, mais nous avons interrompu le processus parce que les Services techniques devaient encore effectuer certaines analyses avant de continuer dans cette voie. Les Services techniques prévoient de relancer les démarches pour obtenir ce label durant la présente législature.

## *Chapitre 8 Economie*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## *Chapitre 9 Finances et impôts*

Le Conseil communal a une remarque.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. On a beaucoup parlé des impôts et je me rends compte qu'on est assez d'accord. C'est plutôt positif. Je veux seulement dire qu'effectivement nous avons été optimistes pour les impôts sur les personnes physiques et pessimistes pour ceux des personnes morales. Finalement, ce qui compte, c'est le résultat ; et il est bon.

La Commission financière a une remarque.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Concernant le poste 990.332.50 « Perte de valeur sur actions Expo Centre SA et Agy Expo SA », le montant de Fr. 365'433.-- provient de la réduction de la valeur des actions qui est passée de Fr. 1'000.-- à Fr. 100.--.

Etant donné la situation qu'on connaît de Forum Fribourg, ne serait-il pas judicieux si les comptes futurs le permettent de réduire cette participation à Fr. 1.-- par action ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Voilà encore un point sur lequel on a été optimiste. Je ne suis pas certain que l'avenir nous donnera raison mais j'espère qu'avec les liquidités qui ont été injectées dans cette institution on peut espérer que l'avenir sera moins sombre que le passé. On réfléchira quand même à la proposition que vous nous faites.

Le Conseil général a une remarque.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Concernant le poste 940.321.50 « Centrale d'émission des communes suisses - participation affaire Loèche-les-Bains », le groupe PLR a bien pris note des explications mentionnées dans le message du Conseil communal. Les déboires financiers de la Commune de Loèche-les-Bains datent de 1998. Aujourd'hui, 13 ans après, nous devons payer un montant de Fr. 430'000.-.

D'où nos questions :

1. Comment notre Commune s'est-elle retrouvée dans cette affaire de Loèche-les-Bains ?
2. Est-ce que la Commission financière a été tenue régulièrement informée de l'évolution de ce dossier et des conséquences financières qui en découleraient ?
3. Comme le mentionne le message, la Commune estimait avoir de bons arguments afin d'aller jusqu'au procès mais, finalement, le Tribunal n'a pas accepté notre point de vue. Sans entrer dans les détails, nous souhaiterions savoir quels arguments n'ont pas été retenue par le Tribunal et, surtout, est-ce que le Conseil communal a « arrêté les frais » sur ce dossier ou est-il, pour autant qu'on puisse le dire ce cette manière, satisfait de l'issue de cet affaire ?
4. Enfin, dernière question qui concerne plus le bilan mais qui est en relation directe avec cette affaire, avons-nous dans notre portefeuille d'autres postes qui peuvent nous amener à cette même situation en cas de défaut de l'une ou l'autre corporation de droit public avec qui nous n'avons pas de lien direct ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Cette créance des communes suisses était émise déjà lors de la précédente législature, soit celle d'avant mon entrée au Conseil communal. La Centrale d'émission des communes suisses a émis cette prétention qui résulte d'un calcul qui dit que l'ensemble des communes qui ont emprunté doit payer pour la déconfiture de Loèche-les-Bains. La Commune de Villars-sur-Glâne contestait cette créance. Le Conseil communal de l'époque comportait quatre éminents juristes. Lorsque notre législature a commencé, nous avons examiné le dossier et nous en avons parlé à la Commission financière. Nous avons maintenu le point de vue qui consistait à résister à la créance de cette Centrale. A un moment donné, celle-ci a décidé de porter l'affaire devant une Autorité judiciaire particulière car la convention prévoyait une clause d'arbitrage. Donc, c'est un tribunal arbitral qui devait être constitué et qui devait statuer sur cette affaire. Nous avons là encore estimé que nous avions suffisamment d'arguments pour résister à la prétention de la Centrale. La procédure a eu lieu. C'est une procédure compliquée et la Commune s'est faite assister par un mandataire professionnel, ce qu'elle ne fait pas souvent car nous pouvons traiter les dossiers à l'interne. Mais cet enjeu était trop important et nous avons estimé qu'il était judicieux d'avoir un conseiller externe. Ce conseiller a confirmé le point de vue de notre Commune qui disait qu'il fallait résister.

La première séance a donné lieu à une tentative de conciliation. Nous étions d'accord avec la proposition faite, qui était sensiblement plus favorable que le résultat obtenu puisque les arbitres proposaient un montant de Fr. 250'000.-- pour solder l'affaire. Malheureusement, la Centrale n'a pas accepté cette proposition et a décidé de porter l'affaire devant le Tribunal.

Ce compte est maintenant soldé et nous ne parlerons plus de cette affaire.

Je peux aussi vous rassurer car je ne vois pas d'autre « casserole » de ce type qui pourrait porter préjudice à notre Commune.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Je vous remercie M. Perroud pour vos explications très détaillées. J'ai encore une petite question qui concerne le poste 900.406.20 « Taxes sur les spectacles ». Notre ancien collègue Julien Chavaz avait déposé il y a quelques années une proposition au Conseil communal afin de supprimer cette taxe. Est-ce que le Conseil communal pourrait ressortir cette intervention du placard afin d'analyser l'opportunité d'abolir cette taxe obsolète qui demande beaucoup de travail administratif pour un résultat somme toute dérisoire ? De plus, la discussion doit tout de même être ouverte au vu de la nouvelle structure d'Equilibre/Nuithonie. Il ne serait pas acceptable que, par exemple, la Ville de Fribourg accorde une dérogation au théâtre Equilibre et que nous taxions les billets de Nuithonie.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Nous avons bien débattu de ce problème au niveau de la Commission culturelle lors de la précédente législature et nous avons demandé aux Communes alentours (Givisiez et Fribourg) leur règlement sur les spectacles. Nous avons constaté finalement qu'à Villars-sur-Glâne, il n'y a que Nuithonie pour l'instant qui paye une taxe sur les spectacles. Nous ne demandons plus de taxe au basket et autres manifestations sportives, etc. Lors de l'établissement du budget 2012, nous proposerons des chiffres qui s'aligneront sur ceux de la Ville de Fribourg (actuellement 5 % de taxe sur les spectacles et 10 % pour les billets).

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. J'aimerais répondre au collègue François Grangier qui demande l'abolition de cette taxe. Justement, il ne faut pas l'abolir parce que, pour une fois, les autres communes qui font partie de Nuithonie payent quelque chose à Villars-sur-Glâne. Il y a au moins un retour des autres communes qui est favorable à notre Commune.

**M. François Pythoud**, Conseiller général. Une petite question concernant le poste 990.319 « Dépenses non spécifiées art. 91 LCo ». Comme vous le savez certainement, je soutiens toutes les initiatives prises par la Commune de Villars-sur-Glâne pour favoriser les moyens de locomotion alternatifs. J'ai vu avec intérêt que notre Commune avait investi Fr. 900.-- de contribution forfaitaire pour les achats de vélos électriques. Vu le montant, je trouve que l'initiative est positive. Est-ce qu'on pourrait avoir une petite explication ? S'agit-il d'une nouvelle politique de la Commune ou est-ce qu'il s'agissait d'un soutien ponctuel ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Il s'agit d'une action qui a été décrite dans le bulletin communal et qui a été faite chaque fois sur demande des organisateurs de la semaine de la mobilité. Des bons d'achat ont été distribués à des particuliers qui achètent des vélos électriques. Un montant de Fr. 2'000.-- avait été décidé.

#### Comptes d'investissements

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. J'ai une question concernant le poste 620.603 « Vente du garage de l'édilité pour agrandissement de la station d'épuration des eaux (1059) ». Notre Commune a vendu ce garage pour un montant de Fr. 652'730.--. A qui ce garage a-t-il été vendu ?

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Cette vente a été approuvée par le Conseil général en 2008 ou 2009. L'idée du Conseil communal était que depuis que les Services extérieurs ont déménagé au BSEV, le garage anciennement à Ste-Apolline était disponible. Comme la STEP devait construire la déshydratation des boues, au lieu de faire un nouveau bâtiment, la Commune politique de Villars-sur-Glâne a vendu le garage à l'exploitant de la STEP, qui est la Commune de Villars-sur-Glâne et les autres communes, pour charger le compte de l'eau et non pas le compte courant de notre Commune. Avec cet artifice-là, qui a été accepté par les autres communes, ces dernières ont participé au prorata de leur utilisation. C'était une opération financière presque blanche pour la Commune de Villars-sur-Glâne. Cela nous a permis de charger le compte de l'eau et de décharger le compte courant de notre Commune.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous revenons aux comptes d'investissements.

#### *Chapitre 2 Enseignement et formation*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 3 Culture, sports et loisirs*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 5 Affaires sociales*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 6 Transports et communications*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement*

Le Conseil communal a une remarque.

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Pour répondre à la question précédente de M. Giovanni-Antonio Colombo, le poste 711.503 « Construction de centrifugeuses pour l'épaississement des boues fraîches et nouveau moteur à gaz (1042) » comprend justement le montant de la vente du garage de la STEP. Finalement, nous avons groupé cette opération, avec un crédit non utilisé de près de Fr. 300'000.--.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 9 Finances et impôts*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. Une petite remarque concernant les investissements mentionnés de la page 14 à la page 19 du message du Conseil communal. C'est une très bonne chose pour les Conseillers généraux de connaître la situation au jour de l'établissement du message (investissements faits, dépassements, disponibles, etc.). Mais, à mon avis, lorsqu'un crédit est disponible, il est de toute façon provisoire. Je ne crois pas que c'est nécessaire d'inscrire les deux termes. Je remercie tout de même le Conseil communal pour l'établissement et la clarté du message.

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Je ne partage pas l'avis de M. Marius Rudaz. Si un crédit disponible est provisoire, cela veut dire que le chantier n'est pas terminé. Par contre, dès qu'il est définitif, nous ne pouvons plus charger ce compte.

#### Comptes du bilan

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Le groupe PLR a remarqué aux pages 4 à 6 du bilan un nombre conséquent d'avances à terme fixe auprès de divers instituts financiers. Comme il n'y a malheureusement pas de précision quant à la date de conclusion de l'avance, à son taux et à son échéance, nous avons fait quelques recherches et avons trouvé une liste un peu plus détaillée dans le rapport de révision.

D'où notre première demande : Qu'il soit fait mention, directement dans les comptes ou dans le rapport de gestion, de la liste des emprunts avec date de conclusion, date d'échéance, taux d'intérêt et institut financier auprès duquel nous avons emprunté.

Comme il est nécessaire de bien placer son argent afin qu'il rapporte quelques sous, il est également nécessaire de bien gérer ses dettes afin d'éviter de mauvaises surprises.

Nous ne remettons absolument pas en cause la bonne gestion des prêts, loin de là, mais nous aimerions simplement attirer l'attention du Conseil communal et de l'Administration communale sur quelques points qui nous semblent importants pour l'avenir :

1. Nous sommes aujourd'hui dans une configuration économique où les taux sont très attractifs pour l'emprunt. D'après la grande majorité des acteurs financiers de notre pays, cette situation exceptionnelle ne devrait pas perdurer au-delà de la fin de cette année et une remontée des taux est prévue sur l'année 2012 (le consensus donne un taux à 10 ans de 3.18 % en septembre 2012 contre 2.47 % le mois passé. C'est quand même 0,7 % de plus par année).
2. Environ 40 % des prêts « avances à terme fixe » viendra à échéance dans les deux prochaines années et la totalité de la dette sera échue d'ici neuf ans. Comme il est possible de contracter des prêts sur des durées plus longues que 10 ans pour les corporations de droit public, nous recommandons vivement à notre Service des finances de bien étudier cela afin d'essayer d'éviter de devoir supporter une trop forte hausse de nos charges d'intérêts et de profiter des taux historiquement en dessous de la moyenne que nous connaissons aujourd'hui. Il est évident que Villars-sur-Glâne ne remboursera pas la totalité de sa dette dans les dix prochaines années, donc une bonne gestion des échéances entre le long terme (plus de 10 ans), le moyen terme (entre 3 et 10 ans) et le court terme (moins de 3 ans) nous paraît essentiel.
3. Pour terminer, nous avons remarqué une dette de Fr. 20 millions, soit 25 % du total de nos prêts, contractée auprès d'une banque domiciliée à Dublin, Irlande. J'allais dire heureusement que nous n'avons pas placé de montant là-bas mais que nous l'avons bel et bien emprunté, car vu la santé financière des banques irlandaises, je me ferais encore plus de soucis que le point évoqué ce soir concernant Loèche-les-Bains.

Par contre, par pure déontologie, que dirait-on dans cette assemblée ou dans la population de notre Commune si 25 % des travaux étaient attribués à des entreprises faisant du dumping salarial et qui viendraient travailler ici avec leur propre personnel ou si 25 % des fournisseurs étaient situés en dehors de nos frontières ?

Nous sommes persuadés que, dans la mesure du possible, il est préférable de favoriser les entreprises suisses, fribourgeoises ou villaroises, car c'est tout de même elles qui contribuent au bien-être commun par les places de travail offertes et les impôts payés.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. La gestion de la dette est quelque chose de très important. Votre remarque nous avait déjà été soumise par la Commission financière lors de la précédente législature. Nous en avons tenu compte. Cela veut dire que nous

n'attendons pas l'échéance de nos emprunts pour formuler des offres sur le marché financier. Nous recevons plusieurs propositions de diverses institutions.

Vous relevez l'emprunt de Fr. 20 millions fait auprès de Dexia Municipal Agency Dublin. Si je ne m'abuse, cet emprunt est le plus long que nous ayons. Il dépasse dix ans. Vous dites qu'il faudrait travailler avec toutes les banques de la place. Votre souhait est légitime. Ce que nous avons vu lorsque l'emprunt avait été fait auprès de Dexia Municipal Agency Dublin, c'est que les conditions obtenues étaient nettement plus favorables que celles que nous faisions les autres banques auxquelles nous nous étions adressés. Il y a eu une discussion au sein du Conseil communal et nous avons estimé qu'il était judicieux d'accepter cette offre. Je suis d'accord avec vous qu'il est préférable d'être débiteur que créancier dans cette affaire.

Une remarque encore au sujet des taux. Lorsque nous avons souscrit l'emprunt à Dexia Municipal Agency Dublin, il y avait déjà l'idée que les taux allaient augmenter. Nous étions parfaitement convaincus qu'ils allaient prendre l'ascenseur. Vous savez ce qu'il en est advenu : la crise et toutes les prévisions se sont avérées totalement fausses.

Comme vous le dites, il faut être conscient de la gestion des dettes et ne pas attendre le dernier moment pour prendre les décisions de réemprunter avant que nous soyons à l'échéance des emprunts. Il faut relever aussi que pour beaucoup d'emprunts nous avons de très bonnes conditions.

#### Comptes de fonctionnement 2010 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Avant de passer au vote, j'ouvre à nouveau la discussion. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Claude Longchamp**, Conseiller général. La Commune est soumise à un contrôle externe par un organe de révision. Je n'ai vu aucun élément dans les rapports. Est-ce qu'il y avait des remarques particulières de la part de cet organe ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le rapport de l'organe de révision ne nous dit rien d'extraordinaire. Il relève que les choses vont plutôt bien dans la Commune de Villars-sur-Glâne. Il y a deux remarques qui sont émises.

La première qui est émise depuis le début de l'activité de cette fiduciaire est qu'on devrait avoir une cartothèque de tous nos actifs immobiliers. Nous sommes en désaccord avec elle car nous n'avons pas d'obligation légale sur cet angle-là et on estime que cela nous demanderait un travail considérable pour un résultat qui nous semble minime.

La deuxième remarque concerne l'exigence qu'on voudrait instaurer un contrôle sur le paiement des cotisations AVS qui, selon l'organe de révision, devrait intervenir chaque année. Là également, le Conseil communal a décidé d'en rester à ce qui se passe actuellement puisque nous avons des révisions périodiques effectuées par la Caisse de compensation. Nous estimons que faire deux fois le travail n'est pas nécessaire.

**M. Jean-Daniel Savoy**, Conseiller général. Ayant vu ce rapport de révision, je peux confirmer qu'il est tout à fait standard.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Puisque ce rapport est absolument clair, pourquoi ne pas simplement nous donner ce document lors du Conseil général ? Les autres années, nous avons cette pièce sous les yeux et cela nous permettait de voir que tout était conforme.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus de remarque, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2010 sont priés de lever la main.

***Les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité.***

## **5. Rapport de Gestion 2010**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport de gestion. En général, on part de l'idée que c'est un acte d'information qui ne nécessite pas de commentaire.

Je tiens néanmoins à remercier l'Administration communale et l'ensemble de ses Services pour le travail de rédaction de ce document. Y a-t-il des remarques ?

**M. François Page**, Conseiller général. J'ai une petite question qui m'a plutôt amusé lors de la lecture de ce document. A la page 74, lorsqu'on voit la répartition par religions, on a une religion qui s'appelle « protestant » et une autre qui s'intitule « réformé ». Pouvez-vous me donner une explication car je croyais que c'était la même religion ?

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Est-ce que quelqu'un connaît la réponse ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons nous renseigner à ce sujet. Nous pouvons passer maintenant au dernier point de l'ordre du jour.

## 6. Divers

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je vais structurer les Divers. Je donne la parole à M. Pierre-Yves Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. L'intervention du « groupe » PCS concerne les places d'apprentissage de notre Commune. En lisant le rapport de gestion, toujours très intéressant, on voit l'effectif du personnel communal et une ligne consacrée aux apprentis. Il en ressort qu'il y a actuellement quatre apprentis pour une dotation d'employés communaux équivalant à 77 postes plein-temps. Cela fait à peu près 5 % de l'effectif. Il est intéressant de préciser qu'en 2007, il y avait un seul apprenti et que ce nombre est passé à deux en 2008 et à quatre en 2009. Cette progression est réjouissante. Cette dotation est, toute proportion gardée, inférieure à celle de Bulle où on dénombre huit apprentis, soit le 7 % des 111 postes plein-temps ; trois apprentis sont employés de commerce, trois sont horticulteurs-paysagistes et deux sont bûcherons.

Voici la proposition du « groupe » PCS : Nous invitons notre Conseil communal à faire en sorte que notre Commune devienne encore plus « entreprise formatrice » en augmentant de quatre à huit le nombre de places d'apprentissage d'ici l'automne 2013, soit dans un délai de deux ans. Dans ce sens, nous aimerions savoir dans les meilleurs délais :

- Quels secteurs seraient susceptibles d'accueillir et de former de nouveaux apprentis ?

- Quelles démarches seraient nécessaires pour sélectionner et former comme maîtres d'apprentissage certains employés communaux ?

Une telle démarche peut s'avérer exemplaire face à d'autres entreprises de la Commune et les inciter à aller dans la même direction. Elle permet de poser un acte de solidarité concrète avec les jeunes en recherche de formation sur un marché de l'emploi de plus en plus exigeant et tendu. Une telle démarche peut enfin contribuer à prévenir leur exclusion et d'éventuels dérapages, car l'intégration sociale passe par le droit à une formation de qualité.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Nous prenons acte de cette demande. Vous avez vu que nous avons déjà fait un effort pour augmenter le nombre d'apprentis. Il est vrai que nous pouvons faire mieux et qu'il y a des possibilités de former encore d'autres apprentis. Mais je ne peux pas vous répondre ce soir. On ne peut pas prendre un apprenti pour le « flanquer » quelque part et s'en servir comme force de travail. Nous avons toujours eu comme principe que l'apprenti devait être particulièrement suivi. Si nous n'avons pris que peu d'apprentis, c'était pour garantir que ce suivi puisse se faire. Cela ne veut pas dire pour autant que nous n'allons pas réfléchir à la chose et nous avons toujours des discussions avec M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal et Chef des relations humaines.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Je veux encore ajouter que la Commune de Villars-sur-Glâne est membre, avec d'autres communes de la Sarine, de la Corporation forestière de La Sonnaz pour la gestion de nos forêts. Cette Corporation forestière, que je préside, a deux apprentis.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. J'ai deux interventions que je vais présenter maintenant.

Tout d'abord, par rapport à la Commission de politique sociale, on avait annoncé lors de la dernière séance, après s'être mis d'accord avec tous les groupes du Conseil général, qu'on voulait augmenter le nombre de membres de cette Commission de quatre à huit, histoire de la rendre plus efficace et d'avoir plus de force de travail pour faire des propositions au Conseil général. Entre-temps, nous avons appris que le Bureau du Conseil général avait la volonté de réviser le règlement du Conseil général. Il ne paraissait pas opportun de venir aujourd'hui directement avec d'autres propositions de modifications.

C'est pourquoi, nous demandons au Bureau du Conseil général de simplement prendre note que le groupe PS propose de porter le nombre de membres de la Commission de politique

sociale à huit ou, au moins, que le règlement permette une augmentation du nombre de membres. Dans un même temps, comme c'est une proposition et non pas une décision, on demande à la Commission de politique sociale d'inviter sans droit de vote quatre membres supplémentaires, en accord avec les groupes, qui pourront commencer dès maintenant à travailler avec elle.

Ensuite, le groupe PS a une proposition concernant les panneaux solaires. On était déjà intervenu sur cet objet durant la dernière législature. On a constaté qu'on n'a pas énormément avancé sur le sujet. Le Conseil fédéral venant de prendre une décision courageuse, nous pensons que notre Commune doit également prendre les devants. Pour le groupe PS, le solaire n'est pas forcément une mauvaise opération financière mais, avant de se prononcer, il faut d'abord étudier les différentes possibilités qu'on a dans notre Commune. Le but n'est pas de faire à nouveau une étude à Fr. 150'000.--, mais simplement qu'on ait une vision globale.

C'est pourquoi le groupe PS demande au Conseil communal :

- De faire l'inventaire des possibilités d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur les bâtiments appartenant à la Commune ;
- D'étudier les répercussions financières pour la Commune à court, moyen et long terme que pourrait avoir l'installation de panneaux solaires ;
- De présenter au Conseil général une stratégie en matière d'installation de panneaux solaires.

**Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux**, Conseillère générale. Ma question est en rapport avec l'accueil extrascolaire. Lors de la précédente législature, plusieurs interventions du Conseil général ont porté tant sur l'offre de prise en charge des enfants durant les vacances d'été que sur l'accueil extrascolaire des élèves de première enfantine. Les réponses apportées alors, bien qu'encourageantes, s'apparentent davantage à des déclarations d'intention qu'à des réalisations concrètes. Au début de cette nouvelle législature, le groupe PS souhaite réentendre le Conseil communal sur des réalisations concrètes, notamment les projets liés à l'élargissement de l'accueil extrascolaire ainsi qu'un calendrier de mise en place de ces projets.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. En remplacement de Mme Annelise Meyer-Glauser, je vous informe que le Conseil communal est en train d'étudier cet élargissement de l'accueil extrascolaire. Comme nous avons remodelé l'accueil extrascolaire, vous comprendrez que

ce soir on ne peut pas vous donner les informations que vous voulez, mais nous en prenons note et nous viendrons avec des propositions en temps opportun.

**M. Jean-Daniel Savoy**, Conseiller général. Au vu de la sécheresse persistant actuellement, j'aimerais savoir comment se présente l'approvisionnement en eau pour notre population ? Est-ce que des mesures de restriction devront être instaurées ?

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Le Consortium des eaux, dont nous sommes membre fondateur, n'envisage pas pour les prochaines semaines des restrictions d'eau. Nous avons une baisse généralisée des sources de l'ordre de 20 à 25 %, mais nous avons une capacité de traitement de l'eau de l'ordre de 22'000 l/min, ce qui ne nous oblige pas encore à ordonner des mesures de restriction. Si d'aventure les sources devaient encore diminuer de 10 à 15 %, alors nous devrions prendre des mesures.

**M. Jean-Daniel Savoy**, Conseiller général. J'ai encore une question qui concerne un abri de bus aux Dailles. Est-il possible d'envisager la construction d'un abri pour voyageurs à cet endroit particulièrement venteux ? Des habitants de cette région apprécieraient particulièrement cette construction.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Je prends bonne note de cette demande. Le prochain abri qui va être posé se situe devant le Foyer des Préalpes. Ensuite, on examinera les prochaines demandes.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. J'aimerais aborder une thématique de saison, qui me tient particulièrement à cœur. Depuis plusieurs années, de nombreux projets de piscine ont été proposés dans le Canton de Fribourg, sans aboutissement concret. Il y a eu Gottéron-Village, le projet de la Boxal et, plus récemment, celui des abattoirs de St-Léonard. Cette thématique, fortement relayée par les médias, concerne de nombreux citoyens du Canton et de notre Commune. Si nul ne peut contredire le fait qu'un projet de piscine se fait de plus en plus pressant, les coûts économiques engendrés par un investissement si important l'ont emporté jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, il est devenu temps de répondre aux attentes de nos communautaires et de construire, ensemble, une piscine pour nos amis, nos familles, nos voisins.

Pour ce faire, je souhaiterais soulever diverses questions essentielles :

1. Quelle est la position du Conseil communal concernant l'implantation d'une piscine olympique couverte à Villars-sur-Glâne ou ailleurs dans notre Canton, en collaboration avec les communes de l'Agglomération ?
2. Existe-t-il un avant-projet viable auquel participerait déjà notre Commune, ou du moins qui retiendrait son attention ?
3. En tant que commune de plus de 10'000 habitants, aux ressources financières saines, dans quelle mesure serait-il possible à notre Commune de se faire le porteur de ce projet ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le projet piscine est un projet sur lequel le Conseil communal a eu l'occasion de se prononcer à plusieurs reprises. Je passe sur Gottéron-Village dont on a énormément parlé. On nous a présenté le projet Boxal, dont les coûts étaient prohibitifs. En plus de cela, le projet n'était pas très intéressant architecturalement parlant. Ce projet ne se fera en tout cas pas à Boxal. D'autre part, le Préfet est en train de mettre en place une association régionale de la Sarine. Ladite association, qui aura des buts multiples, pourrait justement générer les infrastructures sportives d'importance, dont la piscine.

Je peux vous dire aussi que si toutes les communes sont d'accord de voir s'implanter une piscine dans la ceinture fribourgeoise, elles ne sont pas forcément d'accord de la financer. Vous savez qu'une piscine, et en particulier une piscine olympique, coûte extrêmement cher, tant à la construction qu'à l'entretien. Et la seule Commune de Villars-sur-Glâne, même aidée par les communes de la ceinture, ne pourrait pas supporter ces coûts énormes.

Il y a toujours des discussions en cours et la Commune de Villars-sur-Glâne est toujours favorable à l'implantation d'une piscine digne de ce nom. Quant à son emplacement, il y a plusieurs possibilités également.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. Je vais seulement faire un appel à tout le monde qui est dans cette salle. La Commune de Villars-sur-Glâne est une ville qui a beaucoup de fleurs. Mais une fleur me préoccupe beaucoup. C'est une fleur jaune qu'on appelle l'herbe de St-Jacques (ou *Senecio jacobaea*). C'est une plante qui va fleurir prochainement et qui est très toxique pour tous les animaux consommant du fourrage grossier. Elle peut provoquer des avortements ou même la mort pour des animaux tels qu'agneaux, cabris, veaux et poulains. Je fais un appel à tout le monde pour aller sur Internet et regarder les photos de

cette plante. Si vous en trouvez dans vos propriétés ou ailleurs, il faut les arracher et les mettre pour l'incinération. Surtout, ne les mettez pas dans les déchets verts.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Ma question à titre personnel s'adresse à Mme Marie Garnier, Conseillère communale responsable des transports publics.

Suite à la modification de parcours du bus No 5 allant maintenant jusqu'à la gare de Villars-sur-Glâne, et selon l'horaire officiel des TPF, l'arrêt « Centre sportif » n'est plus du tout desservi et l'abri ne sert donc plus à rien. En feuilletant le procès-verbal du Conseil général du 27 mai 2010, j'ai remarqué qu'un message concernant l'aménagement d'un arrêt de bus à la route des Préalpes a été accepté pour un montant de Fr. 117'000.--.

Avez-vous envisagé le déplacement du magnifique abri de « feu » l'arrêt « Centre sportif » à la route des Préalpes ou ailleurs afin d'économiser la construction d'un nouvel abri ainsi que le montant qui avait été prévu, de Fr. 117'000.--, ou du moins le réduire fortement car la structure est déjà à disposition ?

Pour fréquenter le site du Platy très régulièrement de par mes activités footballistiques, et en voyant un peu ce qui se passe aux alentours, j'ai peur qu'en laissant cet abri en place, bien caché et sans le passage régulier des bus, il soit rapidement sujet à diverses déprédations.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Effectivement, c'est une très bonne idée. Mais le montant de Fr. 117'000.-- concerne l'abri de la route des Préalpes car il y a plus de travaux qui doivent être réalisés ; il est en pente et doit être accessible à des handicapés. Un autre abri coûte relativement moins cher.

**M. François Grangier**, Conseiller général. J'ai encore une demande au Bureau du Conseil général. Le Conseil général a été convoqué pour le jeudi 15 décembre 2011. Cette date coïncide avec le Conseil de l'Agglo qui a été fixé à la même date. Je demande de regarder l'opportunité de déplacer le Conseil général afin que les Délégués puissent se rendre au Conseil de l'Agglo.

**M. Gérald Jung**, Conseiller général. J'aimerais revenir très rapidement sur la question de l'arrêt de bus au Foyer des Préalpes. Jusqu'à quand cet arrêt sera-t-il provisoire, car aucune norme de sécurité n'est remplie pour cet arrêt de bus (pas de trottoir, pas de passage piétons) ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. La procédure a été très longue. Nous avons eu des oppositions et des recours. Le retour du permis de construire date de deux à trois semaines. Il y a une dizaine de jours, nous avons reçu en retour la convention conclue avec les propriétaires concernant le trottoir. Les travaux devraient suivre maintenant.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je veux répondre à M. Nicolas Buntschu concernant sa proposition. Le Bureau du Conseil général a décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général votre proposition, car certains partis n'ont pas eu le temps de discuter encore entre eux.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Pour moi, cela n'est pas dramatique, mais je compte sur le Conseil communal pour déjà commencer les premiers travaux de réflexion.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Puisque la proposition est différée, je vais vous donner quelques informations sur le « solaire » dans la Commune de Villars-sur-Glâne.

Au niveau du privé, l'usine de Cremo SA fait une installation solaire thermique, avec des paraboles pour concentrer la chaleur à très haute température, pour stériliser les crèmes à café. Elle est la première usine en Europe à proposer un procédé de la sorte sur son site.

Nous avons déjà des panneaux solaires pour l'eau chaude du Centre sportif. On va étudier une extension.

Nous avons fait une demande à Swissgrid (rétribution à prix coûtant du solaire) pour une installation solaire flexible sur le toit de l'école des Rochettes. Mais les demandes sont traitées avec un délai d'environ trois ans.

Un devis sera discuté prochainement pour la rénovation de l'école de Cormanon avec plus de 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il encore d'autres demandes de parole dans les divers ? Cela ne semble pas être le cas. Je peux dès lors clore cette séance.

Je vous souhaite chers collègues, au nom du Bureau du Conseil général, une bonne fin de soirée et un excellent été. Je remercie enfin tout le Conseil communal et l'équipe de l'Administration communale pour tout et je vous invite à un apéritif offert par la Commune.

La séance est levée à 22 heures 30.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

Emmanuel Roulin

**La Présidente**

Corinne Fässler